

CONSEIL D'ADMINISTRATION du Jeudi 7 janvier 2021

Etaient présents ou représentés :

- Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, représenté par Monsieur Didier LACROIX, Chef de service de l'accompagnement des politiques éducatives - MENJS, DGESCO
- Monsieur Edouard GEFFRAY, Directeur Général de l'Enseignement Scolaire, représenté par Madame Anne BENNET, Adjointe à la sous-directrice de l'action éducative, Service de l'accompagnement des politiques éducatives – MENJS, DGESCO
- Monsieur Vincent SOETEMONT, Directeur Général des Ressources Humaines, représenté par Monsieur Christophe BRUNELLE, Délégué national à la vie lycéenne et collégienne – MENJS, DGESCO
- Madame la Ministre déléguée chargée des Sports, représentée par Monsieur Matthieu LATIEULE, Inspecteur de la Jeunesse et des Sports
- Monsieur Gilles QUENEHERVE, Directeur des Sports, Ministère chargé des Sports, représenté par Monsieur Benjamin COUBARD, Adjoint à la cheffe de bureau de l'élaboration des politiques publiques du sport (DS.1A)
- Monsieur Pierre-Emmanuel PANIER, Conseiller expert sport éducation, Direction des Sports (DS.1A)
- Monsieur Bernard ANDRE, Inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche
- Monsieur Thierry CLAVERIE, DASEN de la Vienne
- Monsieur Henri NAYROU, Président du Conseil Départemental de l'Ariège
- Monsieur Paul-André TRAMIER, Administrateur du CNOSF, représentant le CNOSF, Président d'honneur de la Fédération Française de Badminton
- Monsieur Frédéric JAKIEWICZ, Proviseur du Lycée Merleau-Ponty, Rochefort
- Monsieur Christian GLOMERON, Proviseur des LP E. Delacroix et Le Rolland, Drancy
- Madame Maureen JEAN-LOUIS, élue CAVL, académie d'Amiens
- Madame Mélanie PELTIER, enseignante EPS, animatrice d'AS, élue des AS, Collège La Mare aux Saules, Coignières, académie de Versailles
- Madame Coralie RUDOLF, enseignante EPS, animatrice d'AS, élue des AS, Lycée Marc Bloch, Bischheim, académie de Strasbourg
- Madame Nathalie VITALI, enseignante EPS, animatrice d'AS, élue des AS, Collège Sarrola-Carcopino, Baleone, académie de la Corse
- Monsieur Denis LECAMP, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, Collège Marcel Pagnol, Tonny Boutonne, académie de Poitiers
- Monsieur Thierry RAYNAL, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, LEGTA Saint Lô Thère, Le Hommet d'Arthenay (académie de Caen)
- Monsieur Julien GIRAUD, représentant le SNEP/FSU
- Monsieur Camille JACQUES, représentant le SNEP/FSU
- Monsieur David LELONG, Conseiller national éducation en charge des questions Sport scolaire - SE-Unsa
- Madame Claudine HERVY, Trésorière générale adjointe PEEP

Etaient excusées :

- Madame Corinne KALDI MASSARD, Principale du Collège Pierre Bertone, Antibes
- Madame Karine AULIER, Administratrice nationale - FCPE

Etaient invités :

- Monsieur Roman MASSA, élu CAVL, académie de Besançon
- Monsieur Théo QUISSOLE, élu CAVL, académie de Versailles

Ouverture par Didier LACROIX, représentant le ministre de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports, président

Avant de commencer par le premier point de l'ordre du jour, **Monsieur LACROIX** propose de laisser place aux déclarations liminaires.

I) Déclarations liminaires

Mélanie PELTIER, enseignante EPS, animatrice d'AS, élue des AS, académie de Versailles :

Les élus des AS adressent leurs meilleurs vœux aux membres au CA de l'UNSS.

Depuis la reprise de novembre 2020, le sport scolaire continue à fonctionner malgré les contraintes supplémentaires auxquelles les AS ont été confrontées.

Pourtant, des AS restent empêchées dans certains territoires :

- les DASEN et les recteurs, présidents des instances, devraient accompagner les présidents d'AS. En effet, certains chefs d'établissement, même s'ils sont souvent isolés dans la chaîne de décisions, ne devraient pas pouvoir empêcher le fonctionnement de leurs AS si toutes les conditions sanitaires sont respectées. Puisque les cours d'EPS peuvent se tenir dans les établissements, les AS le peuvent aussi ! Dans ce cas, comment accepter que l'on demande de surveiller la cantine pour remplacer le forfait d'AS ?!

- De plus la problématique d'accès aux installations sportives qui empêchait les AS de fonctionner devrait être résolue puisque le milieu fédéral a repris les activités physiques pour les mineurs depuis le 15 décembre.

Concernant l'offre d'activités en direction des AS, les élu(e)s des AS remercient les cadres des services déconcentrés qui ont proposé de nombreux challenges et autres activités depuis ce début d'année. Même si elles ne remplacent pas les rencontres inter établissements des mercredis après-midi, ces formes de défis ont permis de garder une émulation au sein de nos AS. Nous regrettons d'autant plus que nos propos de l'AGE aient pu être déformés et que le seul message retenu ait été que les cadres n'avaient pas travaillé depuis le début de cette pandémie. A l'avenir, l'espace de communication pour les élu(e)s des AS sur le site UNSS acté par le représentant du ministre de l'EN lors du CA du 12 octobre 2020, permettra d'éviter des interprétations erronées de nos interventions.

Depuis toujours, nous sommes très attachés au travail collaboratif. Dans ce sens, nous avons apprécié l'invitation des élu(e)s des AS à participer aux différentes commissions. Pour exemple, le travail autour du poster de présentation du PNDSS 2020-2024 a abouti à un outil de qualité collectivement construit. Nous espérons que les futurs temps de travail collectifs seront aussi constructifs.

Par ailleurs, les éléments budgétaires à l'ordre du jour de ce CA montrent que notre analyse concernant la réalité budgétaire de 2020 était plus juste que celle qui nous avait été présentée. De ce fait, le montant et le calendrier de l'aide exceptionnelle en direction des AS auraient pu leur être beaucoup plus favorables. Nous contestons le fait que les AS non affiliées au 25 novembre 2020 n'aient pas bénéficié de cette aide alors même que la non affiliation se justifie le plus souvent par les difficultés financières. C'est malheureusement l'imposition du contrat licence à toutes les AS qui fragilisent les trésoreries. Nous demandons de nouveau à ce que les AS qui le souhaitent puissent bénéficier de la prise de licence individuelle. Cela nous apparaît d'autant plus nécessaire dans la période sanitaire actuelle.

Dans la continuité, le budget prévisionnel 2021 qui nous est présenté lors de cette instance nous interpelle quant à la fiabilité des chiffres et à leur répartition. Nous développerons notre analyse lorsque le point sera abordé à l'ordre du jour.

Pour finir, nous rappelons notre attachement au service public du sport scolaire et espérons que notre voix sera entendue afin de favoriser le bon fonctionnement et le dynamisme des milliers d'AS de notre territoire sur tous les continents.

Nous vous remercions pour votre écoute.

Les élu(e)s des AS

Julien GIRAUD, représentant le SNEP/FSU :

Tout d'abord nous présentons au nom du SNEP-FSU nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année à l'ensemble des membres de ce conseil d'administration, à l'ensemble de la structure de l'UNSS (cadres et

personnels de droit privé), aux parents, aux élèves, aux présidents d'AS ainsi qu'à tous les animateurs d'AS qui œuvrent toute l'année, et aujourd'hui dans des conditions difficiles, à faire vivre le sport scolaire.

Parler de conditions difficiles est un minimum tant le métier d'enseignant d'EPS (et de surcroît animateur d'AS) est complexe depuis bientôt un an maintenant. Au dernier conseil d'administration nous avons mis l'accent sur la fatigue grandissante dans la profession. Depuis octobre cette fatigue à la fois physique et mentale n'a fait que s'accroître, et malheureusement, les décisions politiques ne font que renforcer cette exaspération. Il est difficile de faire face à la difficulté quotidienne du terrain quand des réformes toujours contestées sont menées tambour battant sur le plan éducatif, quand une revalorisation « historique » annoncée en grande pompe n'est en fait qu'une faible indemnité pour moins de la moitié de la profession, quand les suppressions de postes se poursuivent dans le second degré accompagné d'heures supplémentaires dont on ne sait que faire alors que le nombre d'élèves augmente – ce qui annonce de fait de nouvelles dégradations conséquentes des conditions de travail pour les enseignants et d'étude pour les élèves –, quand la décentralisation de la santé scolaire vers les conseils départementaux met en danger le fonctionnement même dans les établissements, quand le Grenelle de l'éducation rassemble une multitude d'experts de tout sauf d'éducation et semblent totalement déconnectés de la réalité, quand l'éducation prioritaire se trouve plus que menacée, quand on supprime petit à petit les leviers démocratiques dans notre administration et notre fonctionnement d'établissement... La liste est longue, trop malheureusement et pèse sur le moral des enseignants. Tout discours ou annonce institutionnelle est accueilli plus que froidement. La confiance prônée par le ministre de l'Éducation nationale est totalement rompue, en témoignent de nombreux sondages. Pour toutes ces raisons et bien d'autres encore nombre d'enseignants se mobiliseront et seront en grève le 26 janvier à l'appel de la FSU, FO, CGT, Educ'action, SNALC, Sud Education, SNCL.

Dans ce détricotage de l'École publique nous accueillons toutefois positivement la création d'un enseignement de spécialité EPS pour la rentrée 2021 en lycée ainsi que l'ouverture de bac pro « métiers du sport » même si tout reste encore à construire et une nouvelle fois dans l'urgence.

Dans ce contexte général contraint les enseignants d'EPS font vivre le sport scolaire dans leur établissement avec conviction et plus ou moins de forces avec eux ou contre eux. Nous déplorons encore trop souvent que le sport scolaire soit perçu comme une variable d'ajustement dont on peut se passer, dont on peut restreindre fortement l'accès aux installations, dont on peut utiliser les moyens humains pour satisfaire d'autres priorités. La liste là aussi est trop longue mais heureusement loin d'être une généralité sur l'ensemble du territoire.

Nous avons établi trois problématiques lors du dernier conseil d'administration pour tenter d'expliquer la baisse importante du nombre de licenciés. Il nous semble que cette analyse est plus que d'actualité et que ces difficultés, en lien avec le sujet aujourd'hui, auront un poids dans l'année qui arrive. Sans revenir dans le détail sur ces trois points, l'incertitude sur les possibilités de rencontres dans le cadre de l'UNSS, le manque de perspectives et de consignes clairement établies ainsi que la crainte légitime de certains parents d'élèves sur les conditions de pratique vont peser sur cette fin d'année scolaire mais aussi sur la rentrée prochaine. Après une année scolaire très particulière, les enseignants d'EPS mais aussi toute la structure UNSS vont devoir mettre en œuvre toute l'ingéniosité et l'énergie possible pour maintenir l'UNSS à sa place comme deuxième fédération en nombre de licenciés. Dans ce contexte difficile, le SNEP-FSU réitère sa demande d'un coup de pouce budgétaire en terme de subvention de la part du ME NJS à la rentrée 2021 pour permettre la relance du sport scolaire, relance qui ne sera loin d'être aisée et qu'il faudra accompagner fortement.

Dans notre fonctionnement interne, nous souhaitons avoir un état d'avancement des candidatures pour les postes UNSS : nombre de candidatures pour les 20 postes, profil des candidats, communication, calendrier, etc. Nous nous questionnons sur les perspectives de reprise pour les rencontres : calendrier, niveau des rencontres, formations des JO, etc. Enfin nous souhaitons avoir un calendrier des réunions sur l'évolution du contrat licences.

David LELONG, Conseiller national éducation en charge des questions Sport scolaire - SE-Unsa

Le SE-Unsa tient à adresser ses meilleurs vœux aux membres du CA, et espère que cette nouvelle année sera plus favorable au sport scolaire, durement touché par la crise sanitaire, mais que nous continuerons à soutenir, tout comme les valeurs qu'il porte.

Nous vous remercions pour la transmission des documents relatifs au sujet qui nous réunit aujourd'hui, à savoir le budget prévisionnel 2020/2021. Concernant les contrats licences, nous aurions souhaité toutefois des informations plus concrètes, notamment la moyenne de la somme acquittée par les lycées, en fonction du nombre d'élèves et du type d'établissement.

Plutôt qu'une réduction globale du montant du contrat, nous souhaiterions que la tarification soit adaptée aux réalités des territoires. Si certains d'entre eux sont concernés par l'éducation prioritaire, d'autres le sont davantage par la ruralité, d'autres encore par l'enseignement professionnel. Aussi, ne serait-il pas pertinent, sur cette réduction, de confier une enveloppe aux directions départementales, qui seraient chargées de répartir les fonds équitablement, en fonction de la situation locale ? Cela permettrait de contourner la problématique du contrat à l'effectif que nous avons déjà évoquée lors du précédent CA.

Nous attirons également l'attention de la direction nationale sur l'évolution de la gestion du fonds de solidarité aux AS, désormais sous la coupe de l'ANS. La création d'un document expliquant la procédure et destiné aux AS est-elle envisagée ?

Enfin, l'UNSS, afin de répondre à l'obligation des marchés publics, va faire appel au duo UGAP-Kéolis travel service. Cela soulève plusieurs interrogations :

- Le binôme travaillera avec les transporteurs habituels mais quel en sera le surcoût ? Est-ce la structure UNSS qui paiera ce surcoût ou est-ce les transporteurs qui devront réduire leur tarif et se soumettre aux exigences de Kéolis ?

- Les plans de transports sont souvent remaniés jusqu'au matin des rencontres : comment seront gérés les ajustements ou les annulations de dernière minute ?

- Le duo UGAP-Kéolis ne souhaitant qu'un seul intermédiaire départemental, quel sera le rôle des coordonnateurs de district ?

Le SE-Unsa réitère avec conviction sa demande d'un réel soutien de la part de notre ministre de la dynamique du sport scolaire en France et même au-delà, condition sine qua non à l'engagement de tous les acteurs qui font vivre le sport scolaire au quotidien, à la lisibilité publique et donc la crédibilité de ce qu'est le sport scolaire et des enjeux qu'il porte.

Le SE-Unsa restera très attentif et toujours aussi exigeant en matière de moyens alloués et mises en œuvre favorisées de ces mesures par notre ministre. Nous regrettons que le sport scolaire ne soit pas suffisamment mis en lumière. Dans ces mêmes objectifs, le SE-Unsa avec sa fédération l'Unsa Education, sera très vigilant sur le pilotage territorial du sport scolaire dans le cadre de la réorganisation territoriale de la gouvernance du sport.

Merci de votre attention.

Bernard ANDRE, Inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche, adresse un salut particulier puisque c'est la dernière fois qu'il prendra la parole au sein de cette instance en prévision d'un proche départ à la retraite, remercie l'ensemble des membres pour les années passées ensemble à œuvrer sur des objectifs communs, souhaite revenir sur l'intervention du collègue, liée notamment à l'enseignement spécialisé et au bac pro métiers du sport.

Un groupe d'experts travaille actuellement, sous la responsabilité et le pilotage de Véronique ELOI-ROUX et de Carole SEVE, sur les enseignements de spécialités que sont l'éducation physique, la pratique et la culture sportive. Il ne s'agit pas d'un bac sport. Il s'adresse aux élèves de la voie générale en classes de première et de terminale pour 4 heures en classe de première et six heures en classes de terminale. Il est associé à d'autres enseignements spécialisés dans le cadre de la réforme du lycée.

Pour lever certaines ambiguïtés, il n'est pas réservé aux athlètes de haut niveau. Il s'adresse à tous les élèves de France de classe de seconde.

Les élèves sportifs de haut niveau seront toujours des élèves à besoins particuliers au même titre que les élèves en situations de handicaps. Un aménagement au Bulletin Officiel est prévu.

Concernant les sportifs de haut niveau, leurs parcours continuent à être aménagés mais ils devront, comme les autres élèves, se préparer à cet enseignement de spécialité qui ramène beaucoup de coefficient au baccalauréat.

Cependant, les exigences en terme d'activités à suivre seront allégées mais ils devront passer l'écrit au bac et se présenter à l'oral avec une vidéo. Cet enseignement de spécialité est complètement coordonné avec les programmes EPS du lycée et l'enseignement optionnel EPS qui va être revu car il ne peut pas demeurer en l'état, du fait désormais de la création d'enseignements de spécialités.

L'enseignement optionnel EPS avait été créé pour combler l'enseignement de complément qui n'existait plus. Désormais, l'enseignement de spécialité qui prépare aux métiers du sport, va valider un futur parcours vers PACES, vers les métiers de la santé qui validera les métiers du corps dans les professions du type militaire, pompier, comme de la recherche.

Le groupe d'experts est composé d'enseignants d'EPS, d'IPR et des deux collègues, inspectrices générales. Ils ont tous encadré des enseignements de complément dans leurs établissements et sont très vigilants par rapport aux propositions. L'UNSS comme l'association sportive y seront représentées. Comme il s'agit d'une approche pluridisciplinaire, des collègues en SVT, en SES seront également sollicités de manière très large car nous avons la chance d'avoir une discipline d'enseignement de spécialité très polyvalente et très ouverte sur l'avenir dans l'enseignement supérieur.

Il va falloir insister pour que l'engagement des jeunes au niveau de l'association sportive soit fortement conseillé. On part sur une première année d'expérimentation à la rentrée 2021 pour une bonne centaine d'établissements en France. Ce matin, les recteurs ont été avertis par le ministre, ils doivent proposer des établissements avec une ouverture complète à tous les élèves de France à partir de 2022. Pour mémoire, on avait 1 établissement par département concerné par l'enseignement de complément.

Concernant le bac pro des métiers du sport, la situation n'est pas urgente car nous sommes dans un nouveau périmètre interministériel qui réunit la direction des sports, les services de la DGESCO avec Didier LACROIX mais aussi les branches professionnelles. Monsieur ANDRE se voit confier une nouvelle mission d'expertise et de coordination par le ministre, de la création des filières des métiers du sport dans la voie professionnelle avec le suivi de la mention complémentaire.

Dès la rentrée 2021, une expérimentation dans quelques établissements en France va être proposée, dans lesquels des bacs professionnels tournés vers les métiers du sport vont s'ancrer sur des formations déjà existantes que sont les bacs pro vente, commerce, bac pro agora, bac pro sécurité ou bac pro production tournés plutôt autour de la responsabilité et de la maintenance des installations sportives. Ce sont donc 4 orientations possibles qui seront couplées avec une partie d'un métier d'encadrement, c'est-à-dire une partie d'un BP JEPS.

Dans le cadre du CA de l'UNSS, il est important que les élèves soient pleinement investis dans l'association sportive et à l'UNSS. Il n'est pas possible de se préparer aux métiers du sport en échappant à l'association sportive du lycée.

Dans les contenus proposés, dans les validations souhaitées, en terme d'intervenant, en terme de prise de responsabilité, outre les préparations aux gestes de premier secours, des exigences seront requises sur la participation des élèves, la validation de blocs de compétences grâce à l'UNSS et grâce aux AS dans les établissements.

Monsieur ANDRE souligne que les bacs pros métiers du sport seront en expérimentation à la rentrée 2021 pour une ouverture à tous les établissements à la rentrée 2022. Il ajoute vouloir aussi proposer un bac pro maître-nageur à valider au bout des trois ans, pour sortir avec le BP JEPS AAN « activités aquatiques et nautiques », qui permettra de valider durant son cursus le BNSSA (Brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique) qui l'autorisera à surveiller les baignades, être embauché dans les collectivités territoriales et mais aussi le PSE1 qui est du secours en équipe.

Après validation de leur cursus à la fin d'un bac pro, les jeunes pourront entrer dans le métier, soit dans une mention complémentaire, soit dans un BTS à envisager, soit éventuellement en STAPS. Pour cela, la participation du monde du sport scolaire, de l'UNSS bien évidemment, de l'USEP également et puis des AS dans chacun des établissements seront nécessaires.

Didier LACROIX remercie Monsieur Bernard ANDRE pour son intervention de qualité, pour avoir su montrer le fond de ces projets de grande ampleur soutenus par le ministre et pour l'illustration de ce qui servirait de base à certaines de ces interventions.

Bernard ANDRE souligne enfin que pour un élève de lycée aujourd'hui en France :

- la voie générale propose aux jeunes un programme EPS, avec aussi la possibilité de suivre un enseignement d'EPS optionnel pour un approfondissement dans une activité physique, sportive et artistique et de présenter un enseignement de spécialité pour un parcours futur lié à des métiers du monde du sport ;
- la voie technologique n'enseigne pour l'instant l'EPS qu'en option alors que la voie professionnelle bénéficie d'une formation initiale complète dans les métiers du sport ;
- les autres enfin, pourront faire un bac pro comme c'est le cas actuellement et déboucher sur une mention complémentaire qui existe, dont un grand plan national de formation est programmé la semaine prochaine.

Didier LACROIX : Les prises de parole traitent de sujets qui vont être développés au fur et à mesure de cette instance, notamment sur les questions d'affiliation, les questions financières ou les contrats licences. Il se dit conscient de la difficulté à appréhender le contexte sanitaire comme toutes les répercussions sur les personnels et sur les élèves, et espère que cette vaccination puisse permettre au sport scolaire de revenir à une situation normale.

Monsieur LACROIX revient sur le souhait formulé par les élus des AS à propos du forum. Il faut absolument définir au préalable les modalités d'usage par la rédaction d'une charte pour ne pas tomber sur les travers des réseaux sociaux qui sont parfois un peu asociaux.

Nathalie COSTANTINI, Directrice nationale de l'UNSS, remercie également Bernard ANDRE. La direction nationale se réjouit de pouvoir participer à ce travail sur la prise en compte de l'engagement des jeunes et des compétences de blocs en lien avec les activités portées par le sport scolaire.

II) Mise à l'approbation du PV du CA du 12/10/2020

Didier LACROIX : Le premier point à l'ordre du jour est un point usuel puisqu'il s'agit de l'approbation du procès-verbal du conseil d'administration de l'UNSS qui s'est tenu le 12 octobre dernier.

Julien GIRAUD, représentant le SNEP-FSU, demande à faire modifier à la page 15 la réponse à « *notre question diverse numéro 1* ». Il est en effet noté dans la réponse que le calendrier n'est matériellement pas exact alors qu'il nous avait été spécifié le jour du conseil d'administration pour les jeux des lycées en 2022 par exemple que plusieurs réunions avaient déjà eu lieu.

Philippe DEKEYSER, Directeur des Sports, pense qu'il y a une confusion entre les jeux des jeunes pour lesquels effectivement lors du dernier CA, il a été évoqué que plusieurs réunions s'étaient déjà tenues avec nos partenaires du CNOF. En revanche, pour les jeux des lycées, décalés à 2022, rien ne s'est encore tenu.

Denis LECAMP, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, académie de Poitiers :

Le procès-verbal soumis au vote aujourd'hui est, sur le fond, tout à fait conforme à ce qui se doit et relate de manière juste les débats du CA du 12 octobre 2020.

Cependant, sur la forme, une remarque s'impose. Lors d'une précédente instance, il nous a été spécifié qu'un PV devait être une transcription neutre et au plus près de la réalité des prises de paroles.

Or, au chapitre 4 de ce PV (questions diverses), la mise en forme n'est pas conforme avec cette prescription. En effet, les questions sont parfois entrecoupées de réponses et ce, avec une présentation différente. Lors de l'instance, les questions ont été posées dans leur intégralité et sans interruption, les réponses apportées ensuite. Comment donc interpréter les annotations en bleu qui ne spécifient même pas la personne qui prend la parole. Par ailleurs, il y a également deux fois la même intervention au bas de la page 14).

Les élus des AS demandent, pour approuver ce PV, à ce que la forme respecte l'ordre des prises de parole, la nomination de ceux qui s'expriment et que toutes les interventions soient présentées de la même manière.

Didier LACROIX accepte cette demande.

Pierre-Emmanuel PANIER, Conseiller expert sport éducation, représentant le ministère des sports :

Au pied de la page 13, il est question du livret de compétence pour les sportifs de haut niveau recalibré notamment avec « l'AFCOR », alors qu'il eut fallu écrire « l'AFPA ». On évoque aussi le parcours « à venir » alors qu'il s'agit du parcours « avenir » en un seul mot.

Au bas de la page 17, suite aux nombreux échanges avec Monsieur LECAMP sur cette question des 70.000 euros, la retranscription de son intervention est incorrecte. Il a été écrit en effet un million d'euros dans le budget prévisionnel. La Secrétaire Générale avait mis une potentialité de financement exceptionnel de 70.000 euros qui n'a pas eu lieu cette année. Il y a donc eu 930.000 euros de manière ferme correspondant à la convention pluriannuelle d'objectifs signée pour 3 ans (2017/2020). Il n'y a donc pas une somme de 70.000 euros que le ministère des sports aurait oublié de payer et tient à souligner que, dans les 930.000 euros, 3 actions en lien avec 2024 n'ont pas été engagées car elles ont été affectées en réserve par rapport au budget prévisionnel initial.

Didier LACROIX propose de passer à l'approbation du procès-verbal : 22 votants (20 pour, 2 n'ont pas pris part au vote. Le procès-verbal du 12 octobre 2020 est adopté à l'unanimité.

III) Rapport d'étape des états financiers 2020

Didier LACROIX donne la parole à Madame Nathalie COSTANTINI, Directrice nationale de l'UNSS.

Nathalie COSTANTINI précise que l'ensemble des documents envoyés ne sont qu'un rapport d'étape au 15 décembre. Il y aura donc des évolutions jusqu'à la date de consolidation des comptes. Madame Emma DECRENISSE, Secrétaire générale de l'UNSS, va vous commenter ces différents chiffres.

Emma DECRENISSE fait remarquer que, depuis le 15 décembre, et avec les vacances, les personnels venant de reprendre, très peu de saisies ont pu être réalisées, précise par ailleurs que ce rapport d'étape en termes de recettes a globalement reçu ses subventions. Il est essentiel de comprendre par contre que ces subventions ont été fléchées. Il ne faudra donc pas être surpris si au mois d'avril lors de la présentation des comptes de l'exercice 2020, ces subventions reçues sur les comptes des différents services baissent au niveau du budget. Cela sera simplement lié au fait qu'il s'agit de montants versés sur des objectifs et sur des choix, comme l'a fait précédemment remarquer Monsieur PANIER lorsqu'il parlait du fléchage de certaines subventions. A partir du moment où elles le sont en effet, elles doivent absolument servir la cause pour laquelle elles ont été fléchées, à moins d'un changement de programme de la part des différents conseils régionaux et départementaux. Aujourd'hui, ces montants apparaissent mais il n'est pas improbable que ces derniers diminuent pour être réaffectés à l'exercice 2021.

Si les licences ont été budgétées à hauteur de 10 millions, et donc se révèlent être un petit peu au-dessus du prévisionnel, les affiliations ont été à peu près budgétées.

Au niveau des charges, beaucoup d'économies ont été faites sur le fonctionnement parce que le matériel type photocopieur a été peu utilisé. Avec en effet le télétravail, cela a forcément eu un impact, mais pas aussi important que cette différence constatée aujourd'hui.

La formation a été budgétée à hauteur de 113.000 euros. Les 8.463 euros ne veulent pas nécessairement dire que la formation a été diminuée. Des choses ont été simplement repensées et dirigées vers des budgets tels que l'animation plutôt que vers la formation.

Thierry RAYNAL, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, académie de Caen, demande une précision sur le terme « réalisations ». En effet, celui-ci signifie-t-il que les sommes ont été réellement dépensées ou réellement reçues, à part peut-être au niveau des subventions ?

Réponse de Madame DECRENISSE, Secrétaire générale : Le terme « réalisations » signifie que les sommes ont été réellement reçues, mais les sommes peuvent être revues à la baisse car elles peuvent être réaffectées, si les motifs de subventions n'ont pas pu être réalisés. Elles sont dans ce cas reportées à 2021. Pour éviter donc de fausser tous les exercices, il n'est pas improbable qu'au niveau administratif, les sommes passent en fond dédié et, qu'en compatibilité, celles-ci passent en produit constaté d'avance. Bien que cet argent soit sur des comptes bancaires au niveau comptable, ces sommes vont tout de même être reportées sur l'exercice 2021. Madame DECRENISSE attend encore les retours des différents services pour connaître ce qui aura été réellement dépensé. Ce qui restera, sera reporté sur l'exercice 2021.

Thierry RAYNAL : est, au nom des élus des AS, surpris par les chiffres présentés sur les réalisations budgétaires et notamment sur les sommes différentes entre le 23 octobre et celles du 15 décembre.

Il s'avère que des sommes dépensées au 23 octobre ne se trouvent plus dépensées au 15 décembre. Monsieur RAYNAL souhaite une explication à ce sujet. Lors du conseil d'administration et plus particulièrement de l'assemblée générale, il nous avait été présenté le réalisé au 23 octobre, la DBM et le différentiel jusqu'au 13 décembre 2020 avec une projection jusqu'au 31 décembre.

Monsieur RAYNAL prend l'exemple de l'animation sportive et de la compétition qui est le centre du mercredi après-midi. Il avait été réalisé au 23 d'octobre 8.900.000 euros. Au 15 décembre, le réalisé n'est plus qu'à 7.780.000 euros. Quels chiffres sont les bons, ceux du mois d'octobre ou ceux du mois de décembre ? Et comment se fait-il que des chiffres qui étaient soit disant réalisés, ne le sont plus au mois de décembre ?

Réponse Madame DECRENISSE : La comptabilité n'est pas terminée, tout n'a pas encore été affecté. Ce qui n'a pas pu être réalisé, est reporté en 2021 pour que les sommes ne soient pas perdues.

Thierry RAYNAL ne remet pas en doute le travail accompli. Simplement, il est difficile d'admettre et de comprendre qu'il puisse y avoir moins d'argent dépensé deux mois plus tard.

Réponse de Madame DECRENISSE précise que les sommes ont probablement été réaffectées en charges constatées d'avance. Les dépenses prévues pour cette année qui, finalement, ont été annulées, ont été reportées sur l'exercice d'après.

Réponse de Madame COSTANTINI, Directrice nationale de l'UNSS : L'analyse des comptabilités des différents services a fait apparaître pour certains une anticipation de dépenses à partir du document « crédits d'animation » envoyé comme prévisionnel à chaque service. Dans ce document 5 versements sont prévus pour permettre la réalisation des manifestations sportives (compétitives, promotionnelles, événementielles) et la formation des jeunes officiels ainsi que pour prendre en compte les 10 thématiques de la feuille de route présentées l'année dernière.

Ce différentiel sur l'animation sportive vient donc du fait que certains avaient déjà pré-positionné leurs dépenses. De fait, lorsque les comptes nous ont été remontés pour réaliser un point d'étape, les dépenses prévues mais non encore réalisées avaient été comptées sur le réalisé au 23 octobre, alors que la présentation faite aujourd'hui est plus sûre mais comme le dit Madame DECRENISSE, celle-ci risque d'évoluer encore.

Didier LACROIX : Au vu de toutes les argumentations et contre argumentations, le terme « réalisé » est peut-être trompeur. Il aurait mieux fallu utilisé dès le mois de novembre le terme « engagé ».

Avec tous les aléas liés aujourd'hui à la crise sanitaire, des engagements de deniers public dans le cadre de manifestations prévues peuvent avoir été pris, mais si la manifestation prévue ne peut se réaliser ou partiellement seulement, le terme « réalisé » n'est dans ce cas de figure peut-être pas approprié, il s'agirait plutôt d'employer le terme « engagé ».

Denis LECAMP, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, académie de Poitiers, souligne qu'il y a une différence entre budget et réalisation. Le collègue, élu des AS, a bien commencé son intervention en demandant que le terme « réalisé » nous soit précisé. Il nous a été répondu qu'il s'agit de ce qui a été réellement fait. Il y a donc effectivement quelque chose qui ne va pas.

Nathalie COSTANTINI, Directrice nationale de l'UNSS, ajoute que nos personnels cadres en territoire ne sont pas des comptables, que certains d'entre eux sont seuls et qu'il arrive que des éléments soient mis dans les comptes parce que les cadres pensent bien faire. Ils sont sur de l'engagé, ce n'est pas du réalisé.

Elle souligne que certains services ont considéré la feuille « outil prévisionnel » comme de l'engagé à court sûr, ce qui ne s'est pas avéré exact.

Mais il n'y a pas eu de transfert de sommes entre les différents secteurs de dépenses qui sont restés totalement étanches.

L'argent qui n'a pas été dépensé sur l'animation sportive, est de l'argent qui reste. La directrice se rend compte qu'il est absolument nécessaire de former les territoires pour différencier l'engagé du réalisé.

Réponse de Madame DECRENISSE, Secrétaire générale de l'UNSS : C'est la première fois, avec la pandémie, qu'il y a une déstabilisation au niveau de la structure. Chaque année, un document faisant foi est envoyé aux directeurs régionaux pour leur annoncer ce qui va leur être versé. Cette année, le document n'a pas été à la hauteur, d'où des erreurs et des reports en 2021. Les personnes qui ont saisi, étaient persuadées de recevoir l'intégralité des sommes, certains pensaient pouvoir engager des dépenses qui n'ont pas pu être faites. Celles-ci vont devoir être reportées sur l'exercice suivant parce que les événements n'ont pas pu avoir lieu. Ces avoirs vont être placés sur l'exercice 2021. Les chiffres présentés aujourd'hui sont des chiffres non aboutis. Il a donc fallu faire des réajustements au mois de novembre. La direction nationale doit vérifier les remontées des directeurs régionaux.

Madame DECRENISSE précise que la formation existe toujours mais elle n'est plus rangée au même endroit. Elle est placée dans l'animation. Ce n'est pas un glissement de chiffres. Il s'agit d'une nouvelle présentation.

Nathalie COSTANTINI rajoute que, dans la formation d'avant, il y avait dans cette rubrique à la fois la formation des adultes et celle des élèves jeunes officiels.

Denis LECAMP, élu des AS, confirme qu'en comptabilité, si une recette est arrivée pour une opération annulée, l'argent reste. Les collectivités territoriales vont alors affecter une subvention inférieure à 2020 en expliquant aux directions régionales et départementales que le reliquat par rapport à cette opération annulée est pris sur ce qu'il reste de l'année dernière, mais il s'agit toujours d'une recette et du réalisé.

Pour ce qui est de la dépense, il comprend aisément que, même si les cadres ont fait remonter des opérations avant qu'elles nous soient présentées comme réalisées, cette année de pandémie a rendu les choses très compliquées pour tout le monde. Mais une vérification s'impose. Si ces remontées sont de l'ordre du réalisé, et effectivement de l'engagé, alors celles-ci auraient dû apparaître dans le budget mais si celles-ci ont été

placées dans le réalisé, il est alors difficilement compréhensible que le réalisé ait pu diminuer entre deux périodes si proches l'une de l'autre.

Emma DECRENISSE tient à souligner que, pour une comptabilité quelle qu'elle soit, il faut une année pour réaffecter les éléments dans les bons chapitres. Pour l'UNSS, il faut pouvoir contrôler 130 comptabilités et les vérifier régulièrement.

Cette année a été un peu particulière dans tous les domaines. La direction nationale ne savait pas encore si elle allait reverser ou pas l'intégralité des sommes. Il y a eu une période de gros flou. Les décisions n'ont été prises qu'après.

Il vous est aujourd'hui présenté des chiffres non aboutis, qui peuvent être modifiés dans l'exercice.

Une comptabilité est définitive et complète qu'une fois arrêtée complètement. Nous ne sommes pas aujourd'hui dans ce cas de figure. Notre comptabilité continue de vivre. En cas de problème, des éléments peuvent en effet très bien être engagés au dernier moment.

Madame DECRENISSE ajoute qu'au niveau des associations sportives, l'UNSS avait avant reçu à peu près 1.125.000 euros. Aujourd'hui, cette somme est de 1.100.000 euros. Celle-ci va encore baisser parce que des décisions ont été prises au niveau des services régionaux et surtout au niveau des services départementaux de restituer l'argent aux AS au titre de 2020. Seulement, nous avons estimé, au niveau des frais kilométriques par exemple que cela n'avait pas été réalisé. En effet, beaucoup de services ont dû rembourser. De fait, l'argent a bien existé avant pour cette ligne, mais n'existe plus aujourd'hui. Tant que la comptabilité n'est pas arrêtée, elle peut évoluer.

Nathalie COSTANTINI, Directrice nationale de l'UNSS, résume, pour clore ce chapitre, qu'il y a une différence entre l'engagé et le réalisé.

Comme l'a dit Madame DECRENISSE, précédemment, la somme écrite en bas du document prévisionnel des crédits d'animation, était de toute manière donnée sans réserve, raison pour laquelle l'année 2019, nous avons présenté un exercice excédentaire de 960.000 euros.

L'année dernière au mois d'avril, un nouvel outil budgétaire a été proposé qui présentait une attribution de ces crédits en 5 fois : une première fois en avril puis en mai, puis en juin. Un état des lieux sous forme de dialogue de gestion était alors réalisé pour identifier ce qui avait été effectivement dépensé au mois de juin. En temps ordinaires, 65% du global de la subvention devait à cette période être donné. Cette année, avec le premier confinement, seulement 55% du montant écrit dans l'outil budgétaire prévisionnel a été versé aux services. Un autre versement doit être effectué en septembre, puis un dernier dialogue de gestion et un complément en fonction de ce qui aurait été réellement dépensé, pour s'assurer d'avoir bien des pratiques régulières dans tous les territoires et pas de thésaurisation.

Tous les services n'ont pas encore pris la mesure de la différence entre un réalisé et un engagé. Ce différentiel n'est en effet pas justifié, mais il est compréhensible. Il va être indispensable dans les années à venir de ne plus reproduire cette situation.

Les services devront entrer en dépenses ce qu'ils auront réellement dépensé et pas engagé en tenant compte des 2 plans analytiques réalisés qui permettent de répartir les dépenses et de les affecter à nos motifs d'agir. Pour revenir à ce que disait Madame PELTIER, nous nous sommes rendus compte que préalablement dans le mot « formation », il y avait également ce qui était réalisé pour les jeunes officiels. Aussi, tout ce qui concernera désormais les jeunes officiels, sera réintégré à l'animation sportive et aux compétitions, puisque cela fait pleinement partie de ce que nous devons mettre en œuvre au bénéfice des jeunes.

Ce sont vraiment les seules différences.

Camille JACQUES, représentant le SNEP-FSU, demande, au nom du SNEP-FSU, à ce que la ligne des subventions des collectivités soit plus détaillée. En effet, chaque année, on constate qu'après les AS (licences + participation des AS qui représentent environ 55% des produits), les Conseils Départementaux sont les 2èmes financeurs de l'UNSS (autour de 13,5%) et les Conseils Régionaux 9%. Ce serait intéressant de suivre l'évolution de ces subventions puisque les sommes qu'elles représentent, sont assez conséquentes.

Réponse de Madame COSTANTINI qui retient cette proposition avec grande attention.

En conclusion, même s'il faut rester prudents en attendant les réalisations finales, ce résultat provisoire permet d'envisager différentes aides : une nouvelle réduction de contrat pour 2021 ou l'engagement des services en territoire à aider davantage les AS en remboursant les transports 2020-2021 à un taux maximal (60 à 100%), ou encore en dotant les AS de matériels et/ou équipements. Ces décisions contribueraient à la dynamisation des AS et pourraient redonner confiance en notre structure en impulsant de nouvelles dynamiques !

Réponse de Madame COSTANTINI : Dans le prévisionnel deux lignes peuvent se compléter pour arriver à un chiffre définitif au regard des produits issus des AS ; actuellement aucune décision n'a été prise. L'UNSS s'était engagée sur un travail et une réflexion collective autour du contrat licence et parce qu'elle était sur un prévisionnel, les sommes inscrites tiennent compte de la possibilité d'agir sur l'un ou l'autre des leviers exposés sans pour autant se positionner sur l'un ou sur l'autre, la réflexion n'ayant pas encore démarré.

Didier LACROIX : La vraie photo du point d'étape ne sera qu'au printemps.

IV) Présentation des orientations du budget prévisionnel 2021

Didier LACROIX propose maintenant d'évoquer les orientations 2021.

Emma DECRENISSE, Secrétaire générale de l'UNSS, procède à la présentation du budget prévisionnel 2021. Il a fallu essayer de maintenir le budget 2021 au maximum de ce qui avait été à peu près fait pour 2020. Elle se veut rester positive pour que le sport redémarre. Aussi, elle a tenu compte, au niveau des licences, de la diminution du contrat, et des 25% accordés qui vont être affectés sur le troisième tiers, raison pour laquelle elle présente un budget de 10.300.000 euros.

Les affiliations représentent environ 760.000 euros. Le détail de ce que nous pensons obtenir, a été mis au niveau des conseils régionaux, départementaux et des mairies.

Elle évoque ensuite la partie contrat de développement CPO et ministère des sports. Cela peut paraître un peu plus mais par exemple, dans les 1.031.000 euros, la différence de ce qui avait l'année dernière a été réaffectée sur 2021 en fond dédié. Au niveau de la décision budgétaire, il a été constaté que le réalisé, de l'ordre de 679.000 euros, était finalement en dessous.

Les subventions des conseils départementaux ont baissé. Il avait été estimé qu'en janvier 2020, 4.600.000 millions seraient versés. Finalement, étant largement en dessous de nos attentes, il est préférable d'être beaucoup plus prudent en présentant 3.500.000 euros. Au niveau des mairies, cela n'a pas trop changé. Concernant l'ANS, il faut également rester prudent.

Nathalie COSTANTINI, Directrice nationale de l'UNSS, précise que l'ANS demande en 2024 à l'UNSS d'avoir 50% du global de l'enveloppe octroyée à notre fédération, en direction des associations sportives. De fait, comme l'UNSS n'était qu'à 24 % l'année dernière, ce pourcentage a été augmenté arbitrairement à cette étape du processus. Je rappelle que les sommes attribuées aux AS leur sont affectées en direct, elles ne passent plus par le compte UNSS.

Une réunion avec l'ANS d'évaluation de la première année a été calée pour fin janvier pour essayer de tenir compte de nos spécificités et pouvoir fonctionner dans le respect des procédures.

Pour le fonds de solidarité, la commission qui existait antérieurement est maintenue au bénéfice des AS les plus en difficultés. Les services ont une demande pour proposer des formations « compte Asso » auprès de ces associations sportives, en veillant à ce que chacune d'entre elles soit bien en règle, notamment avec leur inscription en préfecture.

Denis LECAMP, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, académie de Poitiers, demande à faire un point sur le fonds de solidarité spécifique lié à la covid (aide à la relance sportive) car le sport scolaire est à priori éligible.

Sean GANDRILLE, Directeur des affaires juridiques, y répondra un peu plus tard dans les débats.

Madame COSTANTINI souhaite répondre à la question de Monsieur JACQUES en revenant sur la présentation du tableau. D'un autre côté, il a été considéré que les 12.750.000 euros correspondaient aux coûts des contrats initiaux des contrats licences. Le choix a été fait de travailler sur la somme contrat licences -25% et de laisser inscrit dans le tableau la somme correspond aux versements des AS. Si, à l'issue de la discussion, la décision était prise de rembourser davantage les AS et de ne pas toucher aux contrats licences, un système de vase communicant serait opéré sur ces deux lignes.

Étant sur un prévisionnel, les deux lignes ont été conservées pour garder la trace de la nature de chaque produit. Le travail accompli sur le contrat licence nous amènera à repositionner ces deux lignes de manière peut-être un peu différente.

Camille JACQUES, représentant le SNEP-FSU : Sur la participation des AS, le SNEP estime que la somme de 4M€ est largement surévaluée. 2M€ seront surement suffisants. S'il faut être prudent, le SNEP-FSU est d'accord avec 2.5M€, mais pas au-delà.

Habituellement, la participation des AS représente environ 14% du budget. Cette participation est corrélée aux rencontres et correspond aux frais d'engagement. Or, le contexte sanitaire nous laisse penser qu'il n'y aura que peu de championnats de France ou rencontres au-delà du niveau académique, rencontres qui justifient cette participation financière des AS.

Le SNEP-FSU considère donc qu'envisager 14,5% du budget n'est pas justifié. Si la participation des AS était de 2M€, cela représenterait 9% du budget. Si elle était de 2.5M€, cela représenterait 7,25%.

Nathalie COSTANTINI, Directrice nationale de l'UNSS : Un courrier a été envoyé aux cadres aujourd'hui : retour attendu de toutes les propositions des académies pour en faire une synthèse à présenter lors de la consolidation des comptes au CA d'avril. 2 ou 3 propositions, reflet du travail sur tous les territoires, repartiront vers les territoires pour être votées en juin à l'AG et mises en œuvre à la rentrée de septembre.

Mélanie PELTIER, enseignante EPS, animatrice d'AS, élue des AS, académie de Versailles :

L'explication de Mme COSTANTINI sur le glissement des sommes allouées sur les lignes : licence et AS m'interpelle : 10 000 000 sur le contrat licence. Les AS ne reverseront pas les 4 000 000 € prévus puisqu'il n'y aura pas de compétitions, de CF... Elle se réjouit par ailleurs que la subvention du MEN reste stable pour 2021.

Réponse de Madame COSTANTINI : Ce qui est important à savoir, c'est que si nous avons moins d'argent sur ces lignes, on fera avec l'argent que nous avons, pour faire les manifestations, sauf si on trouve de nouveaux partenaires... La période extraordinaire nous a amenée à prendre des décisions. Nous espérons reprendre un fonctionnement ordinaire le plus vite possible.

La ligne « communication » tient compte de la somme prévue pour l'envoi du poster PNDSS.

Réponse de M. Sean GANDRILLE, Directeur des affaires juridiques, à la question de Monsieur LECAMP sur le fonds de solidarité lié à la crise de la covid : Nous interrogeons le mouvement sportif, notamment sur la subvention covid et notamment pour les associations et l'UNSS. Ce dispositif est prévu pour les fédérations agréées par le ministère des sports. Hors actuellement, l'UNSS n'est pas agréée au sens de l'article L131-8 du code du sport. La question est de savoir s'il est possible d'étendre ce dispositif à des fédérations non agréées. Dans l'immédiat, nous n'avons pas de réponse.

Réponse de Monsieur Pierre-Emmanuel PANIER, Conseiller expert sport éducation, Direction des Sports :

L'UNSS est bien bénéficiaire des crédits ANS dans toutes ses dimensions. On parle bien de fonds de solidarité ANS. 16 structures UNSS ont bénéficié de 75.242 euros sur le fonds de solidarité en 2020 pour des actions d'aides à la relance sportive.

Denis LECAMP, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, académie de Poitiers, réaffirme que les associations sportives sont éligibles au même titre que les autres. Il n'est plus question du choix qui sera fait de donner ou pas mais de l'information.

Sean GANDRILLE : Les fédérations agréées ont ces certitudes, nous n'allons pas communiquer quelque chose aux AS dont nous ne sommes pas sûrs. Si demain, il est dit aux associations sportives de déposer des dossiers et que finalement il leur ait dit que c'est impossible, mieux vaut être sûr lorsque l'on avance les choses, sinon il vaut mieux ne pas les dire.

Denis LECAMP, élu des AS : Il faut être cohérent. Il serait vraiment nécessaire que la personne responsable au niveau national se renseigne pour être en mesure de diffuser ces informations au niveau des associations sportives.

Didier LACROIX demande à passer aux projections des dépenses pour 2021.

Emma DECRENISSE, Secrétaire générale de l'UNSS : Les dépenses représentent à peu près la même chose que l'année dernière que ce soit sur le fonctionnement, les salaires, la communication. Comme il n'y a pas eu beaucoup de dépenses en 2020 en communication, le budget va pouvoir remonter à la même hauteur à peu près de ce qu'il était en 2019 en le proposant à 212.000 euros au niveau de l'animation sportive et des compétitions.

Comme on est dans une année un peu particulière, on espère pouvoir dépenser à nouveau en refaisant de l'animation. Même si le budget a été estimé bien en dessous du prévisionnel, il a été tout de même décidé de prévoir son augmentation.

Nathalie COSTANTINI rajoute que la communication a été augmentée en raison surtout de l'envoi du poster du PNDSS à toutes les associations sportives, soit 9.500 envois d'affiches comme de « l'UNSS en chiffres et en images ». Ces frais, placés dans la communication et la promotion, sont dus à la production de ces affiches et de ces documents qui n'ont pour seul but, de faire connaître ou faire rayonner le sport scolaire. Ce chapitre renseignera principalement sur les produits plaquettes, kakémonos, documents de présentation des dossiers nécessaires quand on souhaite réaliser des projets partenariaux ou associer des partenaires.

Denis LECAMP, élu des AS, demande à ce que le budget en communication dépensé exceptionnellement une fois tous les 4 ans (coût des affiches PNDSS) soit bien séparé du reste pour à la fois connaître son coût et pouvoir faire la différence avec les autres dépenses imputées dans une année considérée comme normale.

Nathalie COSTANTINI note la demande de Monsieur LECAMP pour laquelle elle s'engage sur le réalisé sur une totale transparence.

La directrice rajoute que lorsque l'on établit un budget, la somme mise doit nous permettre d'être sûrs de pouvoir réaliser de la communication qui est visible parce que des affiches ne sont pas faites que pour le PNDSS. On en fait aussi pour la Lycéenne, comme pour le trophée des AS par exemple.

Denis LECAMP, élu des AS : Une demande de devis va-t-elle être faite pour envoyer toutes les affiches aux AS ?

Nathalie COSTANTINI précise qu'un devis de 9.000 euros a été établi. Le détail du réalisé sera effectué.

Denis LECAMP, élu des AS, demande s'il est possible d'obtenir le détail du budget.

Didier LACROIX souligne que le budget étymologiquement est un acte prévisionnel de recettes et de dépenses. On est sûr de la prévision et tant que l'on est sûr du réalisé, il peut y avoir des questions quand le réalisé ne correspond pas aux chiffres. En revanche, sur un budget, nous sommes sur un acte prévisionnel. Une prévision a donc un caractère un peu aléatoire en grandes lignes.

Thierry RAYNAL, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, académie de Caen : Sur quels indicateurs vous vous êtes basés pour retenir la somme allouée à l'animation par exemple ?

Nathalie COSTANTINI : Le détail va vous être proposé maintenant ligne par ligne.

Emma DECRENISSE, Secrétaire générale de l'UNSS : Les salaires ont été laissés à la même hauteur que l'année dernière et le fonctionnement représente à peu près toujours la même chose.

Si la communication a été remise à 212.000 euros, ce n'est pas qu'elle a été augmentée, car c'est ce qui avait été à peu près prévu de base en 2020 et ce qui avait été budgété en 2019.

2020 ne compte pas car c'est une année particulière. Il n'y a donc pas de grosse augmentation, si ce n'est une dizaine de milliers d'euros par rapport à ce qui avait été prévu en 2019.

Nathalie COSTANTINI, Directrice nationale de l'UNSS : Sur la partie « fonctionnement général », on peut noter une modification de présentation des réunions de fonctionnement que sont les instances administratives, les colloques, les séminaires, les CMN, les copils, qui ont été regroupées. Cela permet une vision de toutes les réunions techniques nécessaires pour le fonctionnement de la structure UNSS. Le chapitre correspondant a par ailleurs été un peu augmenté parce que l'UNSS va désormais proposer des réunions thématiques nouvelles.

Il vous est ensuite présenté une confirmation du fonctionnement général et du fonctionnement de la direction nationale comme des fonctionnements des services régionaux et départementaux avec le détail de chaque ligne.

Une présentation plus cohérente par chapitre sera proposée pour la consolidation des comptes. Elle donnera aussi une vision par périmètre de réalisation (départemental, régional, national).

Suivent les pavés de charges tels que le pavé de communication - promotion avec impression des règlements généraux, des plaquettes, des affiches, communication promotionnelle.

Emma DECRENISSE, Secrétaire générale de l'UNSS : Sur la partie animation sportive, 17.691.000 ont été budgétés, sur laquelle il y a beaucoup de thématiques. Les crédits d'animation y seront intégrés comme les inter-académiques, les compétitions nationales équipes excellence, les manifestations sportives promotionnelles, les jeunes officiels. Le budget des jeunes officiels existera toujours mais il sera intégré à l'animation au profit des élèves puisqu'il s'agit de la formation jeunes officiels pour les élèves. Au niveau des compétitions internationales, un budget de 370.000 euros a été prévu, en espérant que les frontières ouvrent à nouveau.

Nathalie COSTANTINI, Directrice nationale de l'UNSS : Pour les compétitions internationales, on estime à 37.000 euros le coût de déplacement pour une équipe. Nous avons fait une prévision d'environ 10 équipes sur des compétitions internationales, en tenant compte des gymnasiades en Chine.

Les sommes présentées dans la rubrique « animations sportives » représentent au niveau de la direction nationale un investissement sur les transports pour les compétitions inter-académiques. Les 123.000 euros ne correspondent donc qu'à une partie des dépenses dont le complément est porté dans les plans analytiques 11, 12, 13 et 14 renseignés par les services et représentant les autres chapitres de dépenses sur les compétitions inter-académiques (restauration, matériel, location, ...) en lien avec les 17 comptes comptables.

Dans le document prévisionnel lié aux crédits d'animation apparaît également une aide à l'organisation des compétitions octroyée par la direction nationale et versée à une des académies de la liste de l'inter-académique au profit de la totalité des académies du réseau.

De plus pour les championnats de France et finalités nationales, 1 million d'euros sont provisionnés et dédiés aux remboursements de transports, que ce soit pour les équipes établissements, ou pour les compétitions excellences.

Par ailleurs, 6.250.000 euros de crédits d'animation sont donnés dans les territoires au profit des services pour l'ensemble des manifestations avec le détail dans le plan analytique P1.

Denis LECAMP, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, académie de Poitiers, se demande où apparaissent les compétitions nationales, équipes établissements.

Nathalie COSTANTINI : Elles sont sur la ligne des « 1 million » répertoriée dans « compétitions nationales, équipes et excellences. Les sommes de 2020 reportées sur 2021 seront données au profit de la réalisation des animations sportives notamment.

La directrice rappelle que la direction nationale apporte une aide sur la rubrique « transport », mais que cela ne représente qu'une partie des besoins réels pour organiser ces compétitions (médaille, tee-shirt, petit matériel, restauration, ...) et que le complément est pris sur les crédits d'animation des services.

Les manifestations sportives promotionnelles comme événementielles sont subventionnées non seulement par les collectivités, mais aussi par le ministère de l'éducation nationale et l'ensemble des institutions ou acteurs qui nous permettent d'atteindre la somme de 17 millions de notre budget global.

Quand les plans analytiques mis en œuvre depuis cette année seront renseignés par tous de manière harmonisée, nous aurons alors la possibilité de consolider ces lignes et de faire apparaître les coûts réels de nos 4 motifs d'agir.

Denis LECAMP, élu des AS : Pour pouvoir juger de ce qui va être fait, les élus des AS n'ont pas besoin de comptes analytiques, ils ont besoin simplement de savoir vers quel chapitre l'animation se dirige : l'académie, l'excellence ou l'international.

Nathalie COSTANTINI, Directrice nationale de l'UNSS, souligne à nouveau que la direction nationale distribue 6.250.000 euros sur les crédits d'animations, 123.000 euros sur les transports des inter académiques, 1 million sur les compétitions nationales équipes établissements et excellence. Le reste de la subvention est identifiée grâce aux remontées des différents territoires, soit 130 comptes, alimentés par les notamment par les collectivités, puisque leur participation sert les territoires.

Il faut impérativement faire la différence entre ce que la direction nationale met en complément de ce que les services utilisent pour les mêmes manifestations. Lorsque les comptes seront consolidés et grâce au plan analytique, il sera possible de vous dire rubrique par rubrique ce qui aura été dépensé.

La prochaine fois, lorsqu'un exercice avec le plan analytique aura été fait, il sera non seulement possible d'obtenir une vision réelle des dépenses dans le bloc compétition, promotionnel, événementiel et dans le

bloc jeunes officiels, et de faire la part des choses entre le financement des services et celui de la direction nationale.

Les chiffres présentés nous permettent de dire que sur un budget global, la direction nationale octroie 17.691 euros sur l'animation sportive sur tous les territoires (France métropolitaine et DOM) et à tous les niveaux de réalisation (du district au niveau national)

Le différentiel qui représente les 10 millions de charges fixes de la direction nationale, montre que notre budget est exclusivement dédié aux activités au bénéfice des jeunes licenciés.

Dans les présentations faites et tant que les plans analytiques ne seront pas utilisés, il ne faut pas réduire le type de manifestation présenté au chiffre financier présenté. Quand par exemple il était écrit « manifestations sportives : 200.000 euros », il ne faut en aucun cas imaginer qu'il n'y a que 200.000 euros pour les manifestations promotionnelles.

Quand il est écrit « compétitions nationales, équipes, excellences : 1 million d'euros », ce chiffre ne concerne que les transports. Seuls les plans analytiques P1 et P6 nous permettront de donner le détail de l'utilisation des 17.321.000 euros. Cet outil n'existait pas il est mis en œuvre en 2020 et servira la prochaine présentation.

Mélanie PELTIER, enseignante EPS, animatrice d'AS, élue des AS, académie de Versailles : Pourquoi le choix de ne prendre en charge sur le document présenté que les transports ?

Réponse de Madame COSTANTINI : C'est plus simple et c'est surtout ce qui se faisait déjà.

Comme pour les championnats de France par exemple, nous ne connaissons les équipes sélectionnées qu'au dernier moment, en récupérant les frais de ces équipes, il est facile de rembourser les services qui ont payé le déplacement de ces équipes.

Cela nous permet donc d'avoir aussi des comptes clairs à vous présenter.

Remarque de Madame PELTIER, élue des AS, académie de Versailles : Le reste n'apparaît pas dans le document, ce n'est pas lisible. C'est difficile de comprendre.

Réponse de Madame COSTANTINI : C'est parce que vous n'avez qu'une information partielle. Vous aurez le détail complet et détaillé. Faites-nous confiance.

Nathalie COSTANTINI : c'est bien ce que j'essayai de dire tout à l'heure, c'est qu'en fait vous avez raison sur le fait que jusqu'à présent, vous n'aviez absolument pas la possibilité de connaître les coûts réels. Prenons par exemple 13 millions d'euros, vous n'aviez aucune visibilité et lorsque l'on vous présentait les lignes par exemple 123 000 euros, 1 M d'euros, cela ne représentait que la partie direction nationale et donc qu'une infime part du réel dépensé.

Une harmonisation a été faite sur les territoires à partir d'un codage budgétaire unique pour tous dans le but justement de permettre à notre association d'identifier les natures de dépenses et les champs d'affectation. Ce travail devra encore être amélioré en demandant aux services un libellé commun dans l'écriture des dépenses. Ainsi, par exemple, un événement inter académique sera identifié car il commencera par « IA », pour un district « DIS », pour un département « DEP » et pour une académie « ACA ». Ainsi, cela nous permettra dans le p11 par exemple qui représente en fait l'ensemble des compétitions excellence de savoir combien d'argent sur le niveau excellence a été dépensé au niveau du département, combien au niveau de l'académie et combien au niveau de l'inter académique.

Mais tout cela demande beaucoup de temps car nous passons du très global au précis à chaque niveau pour chaque motif d'agir et vous permettre de vous positionner.

Dans le prévisionnel, les sommes reportées correspondent à la lecture de l'ensemble des plans analytiques non encore finalisés.

Dans le vote du budget du 28 janvier 2020, 22 millions avaient été dédiés aux animations sportives ; la décision budgétaire modificative faisait apparaître pour cette même rubrique 13.378.000 euros ; notre choix pour le prévisionnel 2021 fut d'augmenter cette dernière de 4 millions en souhaitant pouvoir engager des rencontres d'ici la fin de l'année scolaire mais aussi sur le dernier trimestre de l'année civile 2021 et donc le premier trimestre de l'année scolaire 2021-2022.

Thierry RAYNAL, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, académie de Caen : Sur quel indicateur de reprise, vous vous êtes basés pour budgétiser 17.000.000 d'euros ? Il y a un écart de 10.000.000 d'euros avec l'an dernier.

Réponse de Madame COSTANTINI : On a considéré qu'il y aurait des transports. Nous faisons le pari que le dernier trimestre 2020-2021 et le premier de 2021-2022 permettront de faire des compétitions.

Nous avons de façon globale 10.000.000 d'euros de charges fixes, tout le reste est destiné aux jeunes (dont les réunions et les commissions sur les groupes de travail pour mise en œuvre).

Un plan de formation des cadres et des personnels a aussi été monté. On ne s'est pas positionné sur la formation des enseignants d'EPS puisque ce n'est pas notre prérogative. Pour autant, une somme a été gardée pour les professeurs d'EPS puisqu'on accompagne des formations mixtes : enseignants, élèves. Par ailleurs et en complément il a été décidé de participer au plan académique de formation pour permettre des mutualisations entre EPS et AS.

La formation initiale des cadres est également présente dans ce prévisionnel car nous devons accompagner la prise de fonction surtout dans la dimension financière et comptable. La ligne formation des JO qui était à 40.000€ dans la décision budgétaire 2020, a été rebasculée sur la partie animation sportive puisqu'en lien avec le bloc « vers une génération responsable » dédié aux jeunes.

Camille JACQUES, représentant le SNEP-FSU : Le SNEP-FSU observe que, sur le fonctionnement, les INSTANCES et COMMISSIONS DIVERSES ont été regroupées, ce qui n'était pas le cas dans les présentations les années précédentes. Pourquoi cette modification ?

Réponse de Madame COSTANTINI : Il s'agit simplement d'établir une vision plus claire des réunions qui sont nécessaires à la structuration. Une partie était en effet sur les services et une autre sur la direction nationale. Celle sur les services était globalisée. Les commissions mixtes par exemple qui se déclinent nous permettront un rendu complet sur la présentation du réalisé.

Camille JACQUES, représentant le SNEP-FSU : Le SNEP-FSU aimerait voir apparaître une ligne spécifique pour les déplacements internationaux

Réponse de Madame COSTANTINI : La ligne sur les déplacements internationaux existe, celle des 370.000 euros positionnés qui correspondent à un prévisionnel de 10 équipes déplacées pour un coût moyen de 37.000 euros

Camille JACQUES, représentant le SNEP-FSU : La formation Jeunes Officiels représente 0.5 à 0.6% du budget global chaque année et environ 64% du budget formation. Nous ne comprenons pas qu'elle ne soit pas prévue dans ce chapitre de façon explicite !

Réponse de Madame COSTANTINI : Il s'agit de la ligne p111, p112, mais sans chiffre, puisque cette ligne n'existait pas sans plan analytique. Les chiffres précis de ce que cela représente, seront affichés dans le document de consolidation des comptes.

Camille JACQUES, représentant le SNEP-FSU :

Par rapport aux salaires, la somme de 7.100.000 euros est annoncée.

On constate d'ailleurs une augmentation de 200.000 euros par rapport 2019. Mais 7.150.000 euros avaient été prévus dans le budget modifié au 23 octobre. Faut-il donc nous attendre plutôt à cette somme, voire même à une somme plus importante ? En effet, nous avons appris que 250.000 euros de provisions pour litiges avaient été prévus dans le budget modifié 2020. En sera-t-il de même pour le budget 2021 ?

Réponse de Madame COSTANTINI : La procédure est en cours, les choses ont été laissées en l'état.

Denis LECAMP, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, académie de Poitiers, souhaite prendre la parole juste pour expliquer la raison pour laquelle il votera contre car le budget, car il y a trop de doutes sur l'estimation de celui-ci.

Nathalie COSTANTINI, Directrice nationale de l'UNSS : Il vous a été dit que le chiffre présenté était reporté.

Denis LECAMP, élu des AS : Le chiffre n'est reporté que sur les transports.

Camille JACQUES, représentant le SNEP-FSU : Pour conclure, nous émettons des doutes sur la justesse de ce budget 2021, sous-estimé dans les subventions, surestimé dans l'apport de la participation des AS.

Nous relevons un point positif à propos des crédits d'animation et, pourquoi pas, une bonne nouvelle sur l'évolution du contrat licences ou de nouvelles modalités d'achat des licences à compter de la rentrée prochaine.

Le SNEP-FSU souhaite d'ailleurs rappeler ici les propositions qu'il porte depuis longtemps déjà :

- La possibilité, chaque année et au choix des AS, de passer du contrat licences ou à l'achat de licences individuelles ;
- Le passage du paramètre de calcul du contrat licences de 18 à 16 pour les LP ;
- Et plus récemment, sur l'abaissement d'au moins 2 points du paramètre de calcul du contrat licences des LGT et LPO.

Didier LACROIX soumet au vote les orientations du budget prévisionnel 2021 :
Pour : 12 voix, Contre : 5, Abstentions : 2 (19 votants sur 20 participants)

V) Etat au 1er janvier des structures affiliées à l'UNSS

Didier LACROIX propose que l'on aborde le point 4 de situation sur l'état des structures affiliées à l'UNSS.

Nathalie COSTANTINI, Directrice nationale de l'UNSS, fait un point de l'ensemble des structures participant aux manifestations UNSS avec les coûts de l'adhésion et des licences.

Cette présentation a vocation de permettre une prise de décision de l'instance sur les coûts à répercuter pour cette participation.

Deux aspects : l'affiliation que tout le monde paie 80€ à ce jour et la licence pour laquelle des pratiques différentes apparaissent. Ce travail permettra de faire référence pour la période 2021-2024.

Actuellement :

- les collèges payent le contrat à l'effectif ou le contrat accompagné ;
- les collèges en REP+ payent 50% du contrat par une décision prise à l'AG de 2015 ;
- les lycées ordinaires payent les contrats à l'effectif ou le contrat accompagné ;
- les LPO, payent le contrat à l'effectif ou le contrat accompagné ;
- les LP payent le contrat à l'effectif ou le contrat accompagné ;
- les LP dits « ex éducation prioritaire » qui ne correspondent plus à une appellation contemporaine, payent 50% du contrat à l'effectif ou du contrat accompagné suite à une décision de l'AG de 2015. Le changement d'appellation pour les LP de l'éducation prioritaire nécessitera au moins une prise de position sur ce sujet.
- les EREA payent l'affiliation mais ne payent pas le contrat licence (les EREA étant des établissements avec internat les élèves en enseignement adapté)
- les établissements privés sous contrat d'association avec l'Etat n'ont pas d'obligation institutionnelle. Ils s'affilient soit à l'UGSEL, soit à l'UGSEL et à l'UNSS, soit à l'UNSS et payent le contrat à l'effectif ou le contrat accompagné ;
- les lycées agricoles comme les LP agricoles pour lesquels le contact et le travail sont amorcés avec le ministère de l'enseignement agricole dans le cadre d'une convention, payent à ce jour le contrat à l'effectif ou le contrat accompagné ;
- le lycée militaire paye un contrat à l'effectif ou un contrat accompagné ;
- les CFA ont une convention à la carte et ne payent pas de contrat licence ;
- l'AEFE fait partie d'une convention globale de fonctionnement avec l'UNSS et ne payent pas de contrat licence ;
- les collectivités d'outre-mer pour lesquelles la convention doit être renouvelée ne payent pas de contrat licence ;
- les jeunes de la protection judiciaire de la jeunesse peuvent, s'ils le souhaitent, par une convention spécifique en cours de renouvellement s'affilier et ne payent pas de contrat licence ;
- les établissements spécialisés qui travaillent avec des enfants ayant des temps de scolarisation extrêmement variables, tant dans la semaine que dans l'année, ne payent pas de contrat licence

Cette présentation fait état d'un constat qui devra être critérié pour justifier la gratuité pour certains, et voté en AG pour garantir la transparence de notre fonctionnement et poursuivre le travail réalisé à l'AG de 2015.

Thierry RAYNAL, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, académie de Caen : Ce serait bien de rajouter l'enseignement privé agricole affilié à l'UNSS, manquant dans le tableau.

Christian GLOMERON, Proviseur des LP E. Delacroix et Le Rolland, Drancy, demande comment sont positionnées les UFA, les Unités en Formation à l'Apprentissage qui sont au sein de l'établissement. Sont-ils considérés comme dans l'établissement auquel ils appartiennent ou ont-ils un statut particulier ?

Réponse de Madame COSTANTINI : Les UFA sont positionnées dans les établissements dans lesquels elles sont implantées.

Depuis septembre une nouvelle structure, l'ANDSA, Association Nationale pour le Développement du Sport dans l'Apprentissage, nous a contactés pour inscrire leurs jeunes sur certaines de nos manifestations. Ils ont notamment participé avec nous à la journée nationale du sport scolaire.

Ces jeunes étant en apprentissage et sur des temps de travail différents les uns des autres, il est difficile pour cette association d'arriver à organiser leur propre championnat.

Un travail complet est a organisé pour cibler les règles de participation notamment à nos championnats. Se pose donc là aussi la question de l'affiliation et du contrat licence.

Mélanie PELTIER, enseignante EPS, animatrice d'AS, élue des AS, académie de Versailles : Les chiffres présentés sont très intéressants et nous donnent de la visibilité mais elle ne comprend pas la teneur du vote évoqué par la directrice.

Réponse de Madame COSTANTINI : Par cette présentation dans le CA, la directrice souhaite au travers d'une véritable réflexion sur ces sujets que la prochaine AG puisse avoir des arguments et statuer pour laisser en l'état le projet, ou le modifier.

Pour exemple, l'AEFE ne paye actuellement que l'affiliation et aucun contrat licence. Compte tenu de leur localisation, il convient de mettre en perspective leur place dans le projet sportif fédéral et comment ils participent ou pas au fonctionnement de la fédération qui leur permet des participations à la JNSS, aux compétitions dans les phases inter-académiques ou nationales pour les championnats de France et pour le cross national, et des certifications reconnues comme jeunes officiels qui, jusqu'au niveau académique, sont réalisées par l'intermédiaire de Madame LEFRANC, notre référente pour l'AEFE. Par ailleurs nous avons des programmes partenariaux comme les JIJ, les projets de territoires multi-activités avec l'océan indien et les Caraïbes notamment.

Pour ma part je ne trouve pas tout à fait équitable cette gratuité totale pour l'AEFE dont les portes de l'UNSS sont ouvertes sur toutes ses manifestations, par rapport à certains lycées professionnels qui nous réclament cette gratuité car avec un public en grande difficulté financière.

Mais si l'AG, de manière prioritaire, décide que la gratuité peut être posée pour les établissements de l'AEFE, elle s'en tiendra à la décision de l'assemblée générale.

En revanche je n'ai pas la même position pour les établissements spécialisés où les enfants, du fait de leurs problématiques, peuvent être amenés, durant un temps très long, à ne pas participer à l'association sportive. On voit bien la nécessité de mettre des critères en place pour acter les choses et permettre une référence pour de nouvelles demandes éventuelles.

Julien GIRAUD, représentant le SNEP/FSU : Nous vous remercions pour la production de ce tableau. Il serait néanmoins intéressant de connaître le nombre total pour chaque ligne d'établissement, de façon à ce que l'ensemble des participants à l'AG, d'un point de vue budgétaire, puisse tendre vers une réflexion plus précise. S'il est en effet question de changement sur les contrats, il s'agit tout d'abord d'une question d'argent. Le SNEP entend bien le positionnement de la directrice sur la question de l'AEFE et le SNEP ne reviendra pas sur ses arguments et son désaccord par rapport à cette question de l'AEFE. Ce sera à l'AG d'en statuer.

Didier LACROIX tient à signaler que des rencontres préalables avec l'AEFE s'organiseront pour pouvoir échanger sur ce sujet.

Thierry RAYNAL, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, académie de Caen, ajoute que les lycées maritimes qui dépendent du ministère de la mer, aussi établissements publics, n'apparaissent pas non plus, que les CFA dans l'enseignement agricole font partie des EPL. Dans les établissements agricoles, certains apprentis participent en effet à l'UNSS. Ils adhèrent de la même manière que les lycéens à l'association sportive mais avec un tarif un peu différent. Lycées agricoles et lycées professionnels agricoles se rattachent aux CFA publics agricoles.

Dans le cadre de la perspective sur le contrat de licence, Monsieur RAYNAL demande s'il serait aussi possible, non pas sur le tableau par type d'établissement, d'évoquer les licences événementielles et les licences pour adulte éventuellement. Un certain nombre de collègues, non professeurs d'EPS, voire des chefs d'établissements, souhaiteraient participer à l'UNSS. Dans ces cas-précis, quel est le tarif qui s'applique ? Est-ce celui de l'établissement duquel sont issues ces personnes ? Quid de la licence événementielle ou à l'occasion d'un laser run, il serait possible de faire ponctuellement participer des élèves à certains événements, qui ne sont pas adhérents ?

Réponse de Madame COSTANTINI, Directrice nationale de l'UNSS, laisse Monsieur Sean GANDRILLE répondre sur la partie « adultes », pour n'apporter des précisions que sur la partie événementielle.

Avec le contrat licence, et au-delà de la somme rentabilisée à partir d'un nombre d'élèves, toutes les licences sont gratuites. Le prix de la licence n'est pas rétrocédé à la fédération. L'établissement peut donc décider d'octroyer une licence gratuite ou d'établir une cotisation au prix de 15,68 euros. C'est un des intérêts

majeurs du contrat licence de justement pouvoir agir sur de l'évènementiel, sur une durée beaucoup plus longue et sur une permanence dans la pratique.

Réponse de Monsieur GANDRILLE, Directeur des affaires juridiques : Les licences adultes ne peuvent être prises que via une association ou un établissement.

Aujourd'hui, les statuts du CNOSF et plus particulièrement au niveau des institutions des comités départementaux olympiques ou régionaux ont été modifiés. Une licence spécifique est devenue en effet obligatoire pour les personnels des services départementaux ou régionaux, souhaitant participer à la vie associative olympique au niveau territorial, alors que ce n'était pas le cas avant.

Nous réfléchissons donc avec Bernard QUINCY, Directeur du service informatique, à mettre en place une licence « dirigeant » qui permettrait aux personnels dirigeant des associations, des services départementaux et régionaux, de pouvoir siéger dans d'autres instances, car, dans l'immédiat, et sous le contrôle de Bernard QUINCY, il n'est possible de prendre une licence adulte que via une association d'un établissement.

Réponse de Monsieur QUINCY, Directeur national adjoint, en charge d'Opuss : qui tient à rappeler que la licence n'est pas une assurance. Un petit amalgame est souvent fait par les enseignants qui pensent qu'en prenant une licence pour pratiquer une activité physique dans leur établissement scolaire, ils sont couverts par l'assurance. Or, la MAIF nous a précisé que le contrat d'assurance que souscrit l'AS auprès de la MAIF, couvrent les jeunes dans le cadre de leur pratique mais pas les adultes.

Précision de Monsieur GANDRILLE : Les adultes qui souhaitent pratiquer, peuvent pour l'instant prendre une licence individuelle propre pour couvrir leur pratique. Avec la mise en place par contre d'une licence « dirigeant », une décision pourra être soumise à l'assemblée générale pour modifier le type de licence.

Précision de Monsieur LECAMP, élu des AS, académie de Poitiers : Si on devait couvrir la pratique adulte, il y aurait un surcoût à la MAIF.

Réponse de Monsieur GANDRILLE : La MAIF a été interrogée car les garanties actuelles de la police d'assurance que l'UNSS paie, ne couvrent que la pratique des jeunes. S'il est décidé de couvrir aussi la pratique adulte, un surcoût sera nécessaire.

Précision de Monsieur QUINCY : Dans les établissements scolaires, tous les animateurs d'AS, comme les accompagnateurs, c'est-à-dire les personnes qui viennent aider dans le cadre de l'AS ou les parents qui accompagnent, etc. ainsi que le chef d'établissement peuvent actuellement prendre des licences adultes

Philippe DEKEYSER, Directeur des Sports : Dans le règlement fédéral, il est écrit que les accompagnateurs d'équipes, c'est-à-dire ceux qui ne sont pas professeurs d'EPS, doivent à partir de l'année dernière être licenciés UNSS pour pouvoir accompagner les équipes (cooptés et agréés par les chefs d'établissements, présidents d'AS). Il existe aussi dans le règlement fédéral aujourd'hui une fiche d'agrément.

VI) Questions diverses et éléments de réponses

Didier LACROIX propose de traiter les questions diverses et certaines ayant fait l'objet d'un traitement spécifique.

Mélanie PELTIER lit une question diverse de **M. LENORMAND** qui ne siège pas au niveau du CA mais est **élu des AS sur l'académie de Rouen**.

A propos des Gymnasiades :

Lors du CRUNSS de l'Académie de Rouen du 11/12/2020, un rapide rapport d'étape sur l'organisation des Gymnasiades a été fait. Ce CR faisait suite à une réunion consacrée à ce sujet, organisée par le Préfet, réunissant les représentants des collectivités normandes et s'étant tenue le 3/12/2020 en l'absence de représentants de l'UNSS régionaux ou nationaux.

Des évolutions financières et organisationnelles du projet y ont été évoquées et nous amènent à demander certains éclaircissements :

- Le budget prévisionnel global a-t-il été de nouveau revu à la baisse et quel en est le montant à ce jour ?
- Si tel était le cas, quel impact cela aura-t-il sur le déroulement de l'évènement en terme de durée de la manifestation, de nombre de participants et du nombre de championnats organisés ?
- La signature du contrat avec la Fédération internationale permettant de débloquent des financements de partenaires- a-t-elle été mise en attente ?
- A ce jour, quelles collectivités se sont engagées fermement sur leur participation, notamment financière à cet évènement ?

- Y a-t-il eu changement de référent du dossier au sein de la DN et si oui, qui en a désormais la charge ?

Mehdi RAHOU, Directeur national adjoint UNSS, remercie tout d'abord d'être interrogé par rapport aux gymnasiades, s'apprête à faire un point d'étape formalisé au travers d'une note de synthèse à partager avec l'ensemble des membres du conseil d'administration.

Le budget prévisionnel qui a effectivement évolué, est ramené aujourd'hui à 8.400.000 euros.

Ce budget a donc un impact sur l'évènement lui-même mais pas pour ce qui concerne le nombre d'épreuves qui va rester exactement le même, comme le nombre de délégations. Néanmoins, pour des raisons liées au contexte sanitaire et qui ont été travaillées dans le cadre de travaux menés régulièrement avec l'ISF, l'évolution va davantage concerner un aspect quantitatif.

On sera désormais sur une jauge divisée par deux pour le nombre d'élèves participants mais qui n'aura aucun impact sur le nombre d'épreuves et leurs implantations, comme le nombre de délégations.

Le contrat est le fruit d'une attention particulière car il engage l'UNSS. L'ensemble des paramètres ont été étudiés minutieusement avec l'ISF. Il est actuellement en cours de finalisation sur un tour de table croisé entre l'UNSS et l'Etat puisque nous travaillons avec la DIGES sur des modalités plus précises, sur des aspects techniques et juridiques qui vont nous permettre d'avoir un contrat qui va non seulement sécuriser l'évènement, mais aussi le porteur de l'évènement, en l'occurrence l'UNSS et permettre à ce que nous puissions avoir une gymnasiade réunissant des paramètres qualitatifs et quantitatifs à la hauteur des attentes de chacun.

A ce jour, un tour de table se termine avec les collectivités pour formaliser et concrétiser les engagements car les collectivités ont posé des intentions qui se traduisent essentiellement par des lettres d'engagements et de soutiens à l'évènement lors de la phase de candidature. Désormais, on a besoin d'avancer plus concrètement avec eux sur des aspects budgétaires.

Un tour de table avec les collectivités a été initié lors de notre réunion avec le préfet de région, qui se poursuit depuis, car il ne s'agit plus d'avoir des lettres d'engagements des collectivités mais des engagements financiers qui vont nous permettre de sécuriser le budget.

Nous avons des échanges très réguliers avec les différentes collectivités, en l'occurrence le conseil régional de Normandie, les conseils départementaux de la région, les communautés de commune et les métropoles de la région. Les derniers retours sont plutôt prometteurs. On parvient à susciter l'adhésion de l'ensemble de nos partenaires sur ce projet.

Enfin, la dernière interrogation porte sur la référence de la personne qui porte le dossier au sein de la DN. Il s'agit bien entendu d'un évènement porté par l'UNSS, sous l'autorité de la directrice nationale qui, depuis le début, a porté et piloté le dossier dans ses aspects avec une complexité multidimensionnelle.

Ce travail a été réalisé avec l'appui de **Carine ALBERTUS** qui travaille à la direction nationale mais également avec **Marie-Ange DAFFIS**, référente DNA de la région, **Christophe LUCZAK** qui traite les questions internationales. Depuis une phase plus récente, la directrice nationale a souhaité me missionner sur le suivi de coordination de l'évènement pour renforcer et accompagner la directrice sur le développement du projet. Pour résumer, des adaptations ont été faites, eu égard au contexte, essentiellement afin de permettre à l'évènement de se réaliser dans des conditions adaptées à la situation actuelle. Ces évolutions étaient nécessaires puisque le dossier de candidature, tel qu'il a été construit, ne se fait pas dans le même contexte que celui dans lequel l'évènement se tiendra. Le travail mené actuellement avec l'Etat et les collectivités est un travail qui avance positivement avec des éléments très concrets et très précis qui nous permettent de vous donner à ce jour des nouvelles positives sur le déroulement et l'organisation de cet évènement. Une fois le tour d'horizon terminé avec les collectivités, on s'attachera davantage au fond et à la mise en place des commissions d'organisation.

La note d'étape vous sera adressée à l'issue du conseil d'administration.

Nathalie COSTANTINI, Directrice nationale de l'UNSS, ajoute que chaque DNA est concerné sur les dossiers ou les activités qui l'engagent habituellement. Monsieur RAHOUI a rejoint le dossier dans la partie « relations institutionnelles », en lien avec les parlementaires, avec les élus, et toute cette dimension politique du projet, elle-même en lien avec la DIGES et la DIJOP.

Comme tous les DNA, toute la direction nationale est concernée et en territoire, le comité régional olympique et sportif (CROS) est concerné et dédie 2 personnels pour travailler avec les cadres UNSS territoriaux qui sont sur la coordination générale, quand l'ensemble des autres cadres du territoire ont en responsabilité d'une commission. Par exemple, en lien avec Philippe DEKEYSER et les cadres techniques, Nathalie VALLOGNES est responsable de la commission sportive. Elle a donc construit un échancier avec des commissions et travaille sur chacune des activités présentées sur le diaporama pour le livrable sportif.

La directrice tient aussi à informer de la présence pour la première fois avec nous lors de ce CA de 3 élèves qui font partie du CNVL des académies d'Amiens, de Besançon et de Versailles et qui, alors que le CA n'avait besoin que d'un seul représentant pour le vote, ont choisi d'être présents tous les trois pour pouvoir comprendre et ensuite échanger ensemble. L'UNSS tient à les accompagner davantage dans leur engagement, pour que la place des élèves soit de plus en plus grande au sein de nos instances et quelles que soient nos instances. Ils se sont organisés entre eux pour qu'il n'y ait qu'un seul votant. La directrice se réjouit aussi qu'ils puissent bénéficier de cette présentation de la Gymnasiade parce qu'un des 4 slogans de la Gymnasiade, c'est « pour les élèves et par les élèves » et qu'au-delà de la pratique sportive et des sports de l'évènementiel, l'UNSS s'est positionnée sur un travail de construction de l'évènement avec l'ensemble de la communauté éducative. Des établissements scolaires vont être en effet associés pour que les équipes éducatives puissent travailler sur la réalisation des trophées, sur toute l'infographie, sur toute la partie administrative, l'organisation des compétitions, des élèves de BTS mais aussi des grandes écoles. L'UNSS a vraiment fait en sorte de pouvoir mettre au centre de cette réalisation les élèves.

Didier LACROIX propose de passer à la question suivante qui émanait du SNEP-FSU sur le point de situation du nombre d'affiliations et demande au préalable de la présentation si un représentant du SNEP veut prendre la parole.

Camille JACQUES, représentant le SNEP-FSU : Le SNEP demande que l'aide exceptionnelle soit accordée aux AS affiliées après le 25 novembre, qu'elles aient ou non contacté la Direction nationale ou leur service départemental. Nous demandons également que le coût de cette aide exceptionnelle ne soit pas imputé aux services déconcentrés dont elles dépendent.

Thierry RAYNAL, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, académie de Caen : Il s'agit d'une demande aussi des élus des AS dans la déclaration liminaire.

Réponse de Bernard QUINCY, Directeur du service informatique : Au 5 janvier, on est actuellement à 8.879 AS affiliées ; si on compare par rapport à 2019-2020, on était sur 9.273 AS et le 5 janvier 2018-2019 à 9.221 AS. Nous observons donc une légère régression de 400 AA à peu près.

Sur cette perte pour l'instant, on enregistre des AS qui sont en arrêt de fonctionnement de par leur organisation interne parce qu'elles n'ont pas les installations souhaitées, parce que le chef d'établissement ne leur permet de fonctionner et de fait que les enseignants d'éducation physique ne peuvent pas non plus fonctionner. Force est de constater que le niveau des licences a baissé de 35% à peu près par rapport à l'année précédente.

Nathalie COSTANTINI, Directrice nationale de l'UNSS : L'affiliation représente l'adhésion à un projet associatif et elle est obligatoire. Alors que l'on essaie d'expliquer aux jeunes dans le cadre scolaire comment fonctionne une association loi de 1901, la directrice comprend difficilement qu'un établissement ne puisse pas payer 80 euros d'affiliation.

Mélanie PELTIER, enseignante EPS, animatrice d'AS, élue des AS, académie de Versailles : Il faut une affiliation. Seulement si les AS veulent bien s'affilier et payer les 80 euros, c'est automatiquement pour s'engager dans un contrat qu'elles ne pourront pas assumer.

Quand les chefs d'établissements disent d'avance ne pas pouvoir payer ce contrat, c'est parce que leur trésorerie n'est pas en capacité aujourd'hui de l'assumer, raison pour laquelle l'AS ne s'affilie pas.

S'ils pouvaient différencier l'affiliation avec les 80 euros du coût du contrat, Madame PELTIER pense qu'ils signeraient le contrat. Les chefs d'établissements ne peuvent pas s'engager sur un contrat qu'ils ne peuvent pas honorer. Leur donner la possibilité de basculer sur une licence individuelle les années exceptionnelles comme cette année, aurait certainement tranquilisé les AS comme les chefs d'établissements sur l'affiliation. A l'échelle de son département des Yvelines, Madame PELTIER informe que, sur l'ensemble des lycées, LPO et lycées professionnels, seulement 2 lycées sur 50 ont été en capacité d'assumer le contrat.

Nathalie COSTANTINI, Directrice nationale de l'UNSS : Il ne s'agit pas de dire que l'affiliation est un problème car l'affiliation, c'est l'adhésion à un projet associatif. Il est très important de le faire comprendre aux élèves car c'est tout le sens de notre positionnement à l'école.

Le fait que l'affiliation déclenche le paiement du contrat reste une problématique technique et n'est donc pas insurmontable.

En ce qui concerne le deuxième point, des échanges et des propositions d'accompagnement depuis le mois de septembre ont été faits sur les affiliations. Les présidents d'AS ont été informés par courrier qu'ils avaient jusqu'au 25 novembre pour pouvoir s'affilier et bénéficier de l'accompagnement.

Un vote a ensuite été réalisé avec 3 éléments de principe :

- le premier, c'était l'affiliation avant le 25 novembre ;
- le deuxième, c'était la fin de l'exercice 2020 ;
- et le 3ème, c'était la soutenabilité budgétaire de 2021.

Avec le contrat individuel, deux problèmes sont soulevés :

Premier problème : la licence individuelle ne permet pas de faire comprendre qu'une association doit se créer ses propres moyens de fonctionnements ;

Deuxième problème : Si le choix d'une licence individuelle est donnée, il ne vous sera plus possible de faire un prévisionnel sur les licences qui, par voie de conséquence, vous occasionnera un différentiel sur la ligne produits licences qui serait fort préjudiciable à la réalisation de nos manifestations.

Mélanie PELTIER, enseignante EPS, animatrice d'AS, élue des AS, académie de Versailles, pense que plus de 80% des AS sont en contrat normal. La grande majorité des AS se dit satisfaite de ce contrat qui récompense les AS.

Maintenant, cela fait des années que les élus des AS mettent en avant le fait que les AS de lycées n'en peuvent plus car leur paramètre du contrat n'est pas bon. Si le paramètre de contrat diminue donc de manière conséquente, Madame PELTIER pense que les gens adhéreront plus. Il faut simplement que la directrice fasse aussi confiance aux associations sportives car elles font ce qui est le plus juste et le plus cohérent par rapport à leurs finances. Madame PELTIER ne pense pas que la majorité choisiront la licence individuelle car cela ne leur est pas favorable, mais si elles n'en n'ont pas le choix, il faut alors leur en laisser la possibilité. Ce n'est pas le cas aujourd'hui.

Nathalie COSTANTINI, Directrice nationale de l'UNSS, est totalement d'accord avec les propos de Madame PELTIER. Un travail avec la DGESCO est d'ailleurs en cours pour identifier chaque AS en difficulté et avoir une analyse globale du sujet. Dans le même temps tous les cadres sont dans un accompagnement de proximité. Enfin des décisions pourront être anticiper et votés à l'AG prochaine pour la rentrée 2021.

Camille JACQUES, représentant le SNEP-FSU, constate que ce sont 49 AS qui, à partir du 25 novembre, se sont affiliées en retard de la date butoir de 25%. Ne pourrait-on pas soumettre au vote de la prochaine AG le fait de pouvoir leur faire bénéficier de cette réduction ?

Didier LACROIX pense que ce serait une bonne mesure parce que cela ne remet pas en cause toute l'économétrie du système. On est entre le 25 novembre et le 18 décembre, date de congés. Même si on a encore des incertitudes sur les résultats d'exercice, celui-ci est plutôt positif. Nous pourrions donc envisager une question sur ce sujet lors de l'AG prochaine. Monsieur LACROIX propose ensuite que les autres questions soient abordées, celle de Monsieur LECAMP sur la valorisation du parcours UNSS dans Parcoursup.

Denis LECAMP, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, académie de Poitiers : Avant la réforme du lycée, les parcours d'excellence à l'UNSS étaient valorisés pour le baccalauréat. Le corps d'inspection nous l'a annoncé lors de plusieurs dernières instances. Qu'en est-il de cette valorisation dans Parcoursup ?

Didier LACROIX a quelques éléments par Jérôme TEILLARD qui lui a dit que les candidats avaient tout à fait la possibilité de valoriser leur participation aux activités UNSS via le projet de formation motivé et une rubrique spécifique qui est dans Parcoursup. Celle-ci s'appelle « activité et centre d'intérêt » sur laquelle ils peuvent remplir utilement et valoriser leurs parcours. De même, de nombreuses formations, pour lesquelles les candidats peuvent voir leurs critères pris en compte, sont mises en évidence. La plateforme offre une planète outil via des fiches, des tutos et des facs permettant de valoriser les expériences accumulées grâce à l'UNSS. Un travail commun sur cette question a été effectué en lien avec l'ONISEP.

Nathalie COSTANTINI ajoute qu'un groupe de travail a été monté avec Pierre-Emmanuel PANIER, avec des IAIPR, avec Bernard ANDRE de l'inspection générale, avec des cadres UNSS et avec Jérôme TEILLARD, pour pouvoir ne pas être uniquement sur des podiums mais bien sur une prise en compte de tous les engagements des jeunes et ainsi les accompagner dans la communication d'éléments remarquables pour leur dossier Parcoursup avec les enseignants, animateurs d'AS.

Le principe de Parcoursup aujourd'hui est que le jeune est acteur de ce qu'il veut faire connaître pour que lorsque son dossier va être connu dans les différentes universités ou écoles qu'il sollicite, il puisse donner un maximum d'informations sur les éléments propices à sa réussite.

C'est du déclaratif et il est tout à fait possible d'associer à ce déclaratif des documents, des attestations pour que les jeunes puissent faire valoir ce qu'ils ont fait. C'est le cas notamment de nos jeunes officiels qui peuvent très bien rendre compte d'un certain nombre de réalisations et de belles réussites qui peuvent avoir des incidences sur des parcours professionnels à suivre.

Nous avons été en contact avec la directrice de l'ONISEP. Nous voulions en effet essayer de créer un outil permettant de donner la capacité à faire valoir, en terme de compétences, des éléments essentiels pour la réussite du parcours professionnel, mais pour l'instant, ce travail n'a pas encore abouti.

Didier LACROIX passe à la question suivante de Mme PELTIER sur la refonte du site UNSS et la mise en place de l'espace dédié aux élus des AS.

Mélanie PELTIER, enseignante EPS, animatrice d'AS, élue des AS, académie de Versailles : Lors de l'AG extraordinaire du 5 novembre 2020, il a été question de la refonte du site UNSS et de la mise en place d'un espace dédié pour la communication des élus des AS. Qu'en est-il à ce jour ?

Didier LACROIX : précise qu'il faut qu'il y ait une charte, des principes, voire des périodes de réserves quand on arrive au moment des élections. Cela demande une préparation.

Nathalie COSTANTINI propose à Hervé CURAT de faire une petite intervention sur la refonte du site.

Hervé CURAT, Directeur national adjoint : Un travail important a été engagé il y a quelques mois sur la refonte du site national avec ses déclinaisons dans chaque territoire. Malheureusement, la finalisation plus compliquée que prévu, va nécessiter un certain nombre de démarches supplémentaires, notamment légales afin de s'inscrire dans la conformité avec la loi.

De fait, nous avons un site actuel qui n'est plus vraiment adapté à nos besoins, en attendant que nous puissions avoir un nouveau site opérationnel.

Un travail en interne est réalisé pour développer un site web en terme de design et de fonctionnalité. Il correspondra davantage aux attentes des utilisateurs car nous avons besoin d'avoir une vitrine de tout ce qui se fait dans les territoires comme au niveau national.

A partir du 15 janvier va être lancé un site permettant de pouvoir répondre à ces différents besoins.

Nathalie COSTANTINI propose que chacun s'exprime sur ce site « d'attente », afin de mieux anticiper la suite.

VII) Ordre du jour de l'Assemblée Générale de l'UNSS du 29 janvier 2021

Didier LACROIX : Sachant qu'une question sera soumise au vote pour proroger les délais d'adhésion, Monsieur LACROIX soumet l'ordre du jour de la prochaine AG :

1. Approbations des PV de l'AGE du 5 novembre 2020 et de l'AG du 30 juin 2020
2. Présentation et vote du rapport général 2019/2020
3. Point d'étape de l'exercice 2020
4. Présentation du budget prévisionnel 2021
5. Etat des structures affiliées à l'UNSS
6. L'UNSS en chiffres et en images - Bilan des actions 2020
7. Perspectives pour 2021
8. Questions diverses
9. Dates des prochaines instances 2021

VIII) Programmation de la prochaine instance

Le prochain Conseil d'Administration sera programmé le mardi 6 avril 2021 après-midi sous forme de visioconférence, quand l'Assemblée Générale se déroulera le mardi 8 juin 2021 matin.

IX) Clôture et remerciements par Didier LACROIX

L'ordre du jour de la présente séquence de travail étant épuisé, **Didier LACROIX** remercie chaleureusement les membres du CA.

Monsieur LACROIX salue une dernière fois Bernard ANDRE pour son engagement sans faille au service du sport scolaire.

La séance est levée.